RAISONS

POURQUOI

SA MAJESTÉ IMPERIALE

N'A PAS CONCOURU

A LA PAIX

Concluë à Utrecht le 11. Avril 1713.

LETTRE

Ecrite par un Serviteur de Sa Majesté Imperiale, à un Anglois du Parti dominant, au sujet de la Paix derniérement concluë à Utrecht.

MONSIEUR,

Vous étes surpris, dites-vous, de ce que l'Empereur n'a pas fait sa Paix avec la vôtre. Permettez-moi de vous répondre que je le suis, moi; de ce que vous avez pû vous résoudre à faire la vôtre sans vous mettre en peine de la sienne. Ce n'est pas l'Empereur qui se separe de vous; c'est vous qui vous separez de l'Empereur. Ce n'est pas lui qui vous abandonne; c'est vous qui l'abandonnez.

Que dis-je? il vous a semblé que ce seroit peu si vous l'abandonniez seuls. Vous ne vous étes point donné de repos jusques à ce que vous ayez engagé les autres Alliez à en faire de même. Mouvemens, menaces, persuasions; tout a été par vous mis en usage, depuis plus d'un an, pour arriver à ce dessein.

Enfin vous y étes parvenus. Le 11. Avril a éclairé cette étrange Catastrophe de la plus belle Alliance qui fut jamais; & les Maisons de vos Plenipotentiaires en ont été le Théatre.

Vous triomphez maintenant, & vous ne prenez pas garde que la France seule remporte la Victoire. Vous riez, & vous ne songez point que les larmes & la douleur sont souvent les suites d'un Ris hors de saison.

Dans quel esprit pensez-vous que la Posterité lira ce que vous venez de faire ? De quel œil croyez-vous que toute l'Europe le regarde ? Comme un Fait inouï, qui n'a point eu d'exemple dans les Siecles passez, & dont il faut prier Dieu qu'il n'en ait plus jamais dans les Siecles à venir.

Vous souhaitez que je vous explique les *Raisons* qui ont empêché Sa Majesté Imperiale de concourir à votre Paix. C'est me demander une chose bien aisée. Je ne serai point obligé pour cela de penetrer dans les secrets du Cabinet. Elles se trouveront toutes dans la nature de vos Engagemens avec Sa Majesté Imperiale ; dans l'Exorbitance des Conditions qu'on a pretendu lui imposer ; & dans les circonstances de la Conduite que vous avez tenuë en toute cette affaire.

Je viens de relire le *Traité d'Alliance* conclu à la Haye au mois de Septembre 1701. Vos *Engagemens* y sont exprès, & les *Motifs* de ces Engagemens y sont clairement exprimez. Ce ne fut point en qualité d'anciens Amis, Alliez, & Confederez, que vous entrâtes en Guerre. Ce ne fut point en consequence du Traité de l'an 1689., ni par un genereux dessein de secourir la Maison d'Autriche, contre l'injuste Puissance qui venoit d'envahir la plus grande moitié de ses Etats. Votre propre interêt vous fit prendre les armes.

Vous conçûtes que *le Roi Très-Chrêtien s'étant mis en possession de toute la Monarchie d'Espagne, pour le Duc d'An-*

d'Anjou son Petit-Fils, les Royaumes de France & d'Espagne se trouvoient par là, si étroitement unis, qu'ils sembloient ne devoir plus être regardez à l'avenir, que comme un seul & même Royaume; Que si vous n'y preniez garde, il y avoit bien de l'aparence que vous perdriez la liberté de votre Navigation & de votre Commerce dans la Mer Mediterranée, aux Indes & ailleurs; Que comme cette conduite avoit mis Sa Majesté Imperiale dans la necessité d'envoyer une Armée en Italie, tant pour la conservation de ses Droits particuliers, que pour celle des Fiefs de l'Empire, de même il étoit necessaire que vous envoyassiez vos Troupes Auxiliaires aux Provinces-Unies, dont les affaires se trouvoient au même état, que si on étoit déja en Guerre, & dont les Frontieres, ouvertes de tous côtez, par la rupture de la Barriere qui empêchoit le Voisinage des François, contraignoit les Seigneurs Etats Generaux, à faire pour la sûreté & la conservation de leur Republique, tout ce qu'ils auroient pû & dû faire, s'ils étoient effectivement attaquez par une Guerre ouverte. Et comme un état si douteux & si incertain en toutes choses, étoit plus dangereux que la Guerre même, & que la France & l'Espagne s'en prevaloient pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la Liberté de l'Europe, & de ruiner le Commerce accoutumé; toutes ces Raisons vous persuaderent *d'aller au devant des maux qui pouvoient en resulter. Et desirant d'y aporter remede selon vos forces, vous jugeâtes qu'il étoit necessaire de faire avec Sa Majesté Imperiale, & les Hauts & Puissans Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies une* ETROITE ALLIANCE *& Conféderation pour éloigner le* GRAND ET COMMUN DANGER.

Sa Majesté Imperiale, Leopold I. de glorieuse memoire, jugea aussi qu'il étoit necessaire de faire cette Alliance. Toute la difference qu'on pût remarquer à cet égard entre lui & vous, c'est qu'il soûtint seul la Guerre en Italie pendant plus d'un an, & que vous per-

perdîtes ce tems-là en Déliberations Parlementaires, & en Négociations inutiles, avec une Puissance qui ne cherchoit qu'à vous amuser, pour vous envahir par après; comme elle avoit déja envahi les Etats de la Monarchie d'Espagne.

Enfin l'Alliance se fit, & là se prirent les *Engagemens* qui subsistent encore, & qui subsisteront jusqu'à ce qu'on y ait satisfait. Il y en a de *communs*, & il y en a de *reciproques*.

Art. I. Les Engagemens *communs* sont, 1. *De se procurer l'un à l'autre ce qui lui sera avantageux, & d'éloigner ce* Art. IV. *qui lui sera nuisible & dommageable*. 2. De *faire la Guerre* Art. VIII. *de toutes ses forces*, omnibus viribus. 3. Et de *ne point faire la Paix avec l'Ennemi si ce n'est conjointement, avec la participation & le conseil des autres Parties.* Ces Conditions ont été pleinement remplies du côté de l'Empereur. Je vous laisse à considérer si elles l'ont été du vôtre.

Art. VIII. Les Engagemens *reciproques* ou *respectifs* sont, de la part de Sa Majesté Imperiale, *Que la Paix ne pourra être concluë, sans avoir obtenu pour le Roi de la Grande-Bretagne & les Seigneurs Etats Generaux la sûreté particuliére de leurs Royaumes, Provinces, Terres, & Pays de leur obéissance, Navigation & Commerce, & pour les Sujets de sadite Majesté Britannique & des Provinces-Unies une pleine & entiere faculté, usage, & jouïssance de tous les mêmes Privileges, Droits, Immunitez, & Libertez de Commerce tant par Terre que par Mer, en Espagne, & sur la Mer Mediterranée, dont ils usoient & jouïssoient pendant la vie du feu Roi d'Espagne, dans tous les Pays qu'il possedoit tant en Europe qu'ailleurs, & dont ils pouvoient de droit user & jouïr en commun, ou* Art. V. *en particulier.* Sa Majesté Imperiale y est de plus obligée à *convenir au tems de la Paix, avec les deux Puissan-*

ces

ces Maritimes, de tout ce qui seroit necessaire pour établir le Commerce & la Navigation de leurs Sujets, dans les lieux que l'on auroit acquis; Comme aussi *des moyens propres pour mettre en sûreté les Seigneurs Etats Generaux par le moyen de la Barriere.*

En échange de quoi, la Grande-Bretagne est pareillement obligée à *ne point conclure la Paix sans avoir obtenu pour Sa Majesté Imperiale une Satisfaction juste & raisonnable. Juste*, par rapport à l'étenduë de ses Droits sur toute la Monarchie d'Espagne; & *Raisonnable*, par rapport au plus ou moins que l'on pourroit en arracher à l'Ennemi; ce qui dépendoit entierement du progrès de la Guerre, & des avantages que l'on remporteroit sur lui. Et afin de procurer cette *Satisfaction*, la Grande-Bretagne s'y oblige *entr'autres choses de faire ses plus grands efforts pour reprendre & conquerir les Provinces du Pays-bas Espagnol, le Duché de Milan avec tous ses Dépendances, les Royaumes de Naples & de Sicile, & les Isles de la Mer Mediterranée, avec les Terres dépendantes de l'Espagne le long de la Côte de Toscane.* Art. VIII. Art. V.

Tels sont les Engagemens réciproques: Sa Majesté Imperiale les a eus toûjours devant les yeux, & n'y a jamais contrevenu en aucun point, soit directement, ou indirectement. Toute la Terre lui doit ce témoignage. Mais en peut-on dire autant de vous?

De quels heureux succez les Armes des Alliez n'ont-elles point été benies, pendant qu'elles ont operé de concert, pour le bien commun, & contre l'Ennemi commun?

L'Expedition de *Vigo*, & la Conquête de *Keyserswaert*, de *Liege*, de *Venloo*, de *Stevenswaert*, & de *Ruremonde*, signalerent l'Année 1702.

L'acceſſion du Roi de Portugal & du Duc de Savoye à la Grande Alliance, la Reduction de *Rhynbergue* & de *Bonne*, & l'entiere expulſion de l'Electeur de Cologne arriverent en 1703.

La Bataille de *Donaweert*, celle d'*Hoghſtedt*, la Reduction de toute la *Baviere*, la Conquête de *Landau*, & celle de *Gibraltar* furent les fruits de l'année 1704.

L'heureux débarquement de Sa Majeſté à *Barcelone*, le Siege & la Conquête de cette Place; la Soumiſſion de toute la *Catalogne*, la délivrance de *Gibraltar*, la deſtruction des *Vaiſſeaux de Pointis*, & divers autres avantages remportez du côté du Portugal, & aux Pays-bas, ſuivirent en 1705.

La glorieuſe défenſe de *Barcelone* par Sa Majeſté juſques à la levée du Siege; le ſecours apporté à cette Place par les Flotes Angloiſes & Hollandoiſes; la Soumiſſion des Royaumes de *Valence*, & d'*Arragon*; & des Iſles de *Majorque* & d'*Ivica*, la Victoire remportée à *Ramillies*, la Soumiſſion volontaire du *Brabant*, de la *Flandre*, & du Château d'*Anvers*; la priſe de *Plaſſendael*, d'*Oſtende*, de *Menin*, & de *Dendermonde*; la délivrance de *Turin* aſſiegé par les Ennemis, l'entiere défaite de toute leur Armée devant cette Ville, ſuivie de la reduction & Soumiſſion de tout le *Piémont*, de tout le *Montferrat*, & d'une partie du *Duché de Milan* avec la Capitale, rendront memorable à jamais l'Année 1706.; & ſemblerent décider en faveur des Alliez de tout le ſuccez de la Guerre.

La Reduction de *Cazal*, de *Modene*, de *Tortone*, de *Guaſtalla*, d'*Oſtiglia*, de *Borgoforte*, & le Siege du Château de *Milan*; puis l'évacuation de toute l'*Italie*

talie par Capitulation, & la Soumiſſion du Royaume de *Naples*, firent connoître en 1707. que malgré la levée du Siege de *Toulon*, & la perte de la Bataille d'Almanza, la ſuperiorité des Armes étoit toûjours du côté des Alliez.

La Soumiſſion des Iſles de *Sardaigne* & de *Minorque*, à la vûë des Flotes Alliez, la Conquête des Forts d'*Exiles*, de *Peyrouſe* & de *Feneſtrelles* par le Duc de Savoye; le grand & memorable Siege de *Lille*, les Batailles d'*Oudenarde* & de *Weynendael*, la délivrance de *Bruxelles*, & la repriſe de *Gand* au cœur de l'Hiver, furent les Trophées de l'An 1708.

La France affoiblie par tant de pertes, parut enfin diſpoſée à ſe rendre à la raiſon. Elle envoya ſes Miniſtres à la Haye, & l'on y convint d'un Traité *Preliminaire*, ſur le fondement duquel l'ancien *Equilibre* pouvoit être rétabli entre les deux Maiſons, & la *Liberté* de l'Europe aſſurée. Ce Traité n'eut point lieu, il falut continuër la Guerre, mais on le fit avec tant de gloire, & de ſuccès, que les Ennemis ſeuls eurent ſujet de regretter la rupture de la Negociation. On prit ſur eux en 1709. les importantes Places de *Tournay*, & de *Mons*, & l'on gagna la Bataille de *Malplaquet*.

En 1710. on reprit à *Geertruydenberg* les Negociations de la Paix, & on les reprit ſur le même fondement de l'année precedente. Ce fut encore en vain; les Artifices ordinaires de la France prévalurent ſur le ſentiment de ſes propres beſoins. La Negociation ſe rompit, & le tems des Expeditions Militaires étant venu, on ouvrit la Campagne par le *Paſſage des Lignes*. Après quoi on prit la force ouverte, *Douay*, *Bethune*, *Aire*, & *St. Venant*. Je ne dis rien des deux Signalées Victoires remportées

cette

cette année-là, par Sa Majesté en Personne sur le Duc d'Anjou. L'une à *Almenara*, l'autre à *Saragosse*, d'où suivit pour la seconde fois la Soumission de tout l'*Arragon*, d'une grande partie de la *Castille*, & des propres Villes de *Madrid* & de *Tolede*. Ce furent pourtant des avantages réels ; & si on ne les conserva pas, on sçait à quoi la faute en doit être imputée.

L'année 1711. termina la Guerre de *Hongrie*, dont la diversion avoit été jusqu'alors en empêchement aux Alliez. On poussa les Ennemis fort loin en Savoye ; on finit la Campagne avantageusement en Catalogne ; & la prise de *Bouchain* à la vûë de l'Armée Ennemie, nous ouvrit le passage en France.

Nous touchions au But désiré, & il sembloit que rien ne pouvoit plus nous empêcher d'y parvenir, lors, qu'après une Negociation entierement inconnûë à Sa Majesté Imperiale, on vit éclore certains *Articles Préliminaires*, si vagues, si obscurs, & si équivoques, qu'à peine y pouvoit-on rien comprendre. C'étoit pourtant le resultat de vos Negociations secretes. Vôtre Cour les reçût de Monsieur Menager, qui étoit venu à Londres pour en communiquer avec vos Ministres, & cinq jours après elle les communiqua aux Alliez.

Que de difference ! entre ces *Articles* & ceux qui l'année precedente avoient servi de fondement aux Conferences de *Geertruydenberg*. Ceux-là étoient positifs & clairs ; Ceux-ci étoient vagues & ambigus. Dans ceux-là le Roi Très-Chrétien offre pour premiere Condition *de reconnoître Sa Majesté en qualité de Roi d'Espagne, & generalement de tous les Etats dépendans de la Monarchie* ; dans ceux-ci il offre seulement de *consentir qu'on prenne des mesures pour empêcher*.

cher que les deux Couronnes de France & d'Espagne soient jamais réünies en la Personne d'un seul & même Prince. Dans ceux-là, il consent que les Princes de la Maison de France soient tellement exclus de la Monarchie, que *jamais ils ne puissent regner sur aucune partie d'icelle*; & dans ceux-ci; il n'en dit pas un seul mot. Dans ceux-là; il offre aux Alliez *quatre Places en Flandres pour gage & sûreté de sa parole*; & dans ceux-ci il n'offre rien. Dans ceux-là, il promet de rétablir toutes choses avec l'Empire sur le pied de la *Paix de Westphalie*, principalement la *Barriere du Rhyn*, & la *Possession de l'Alsace*; & dans ceux-ci il paroît avoir un tout autre dessein. Dans ceux-là, il promet purement & simplement de raser *Dunkerque*, & d'en *combler le Port*; & dans ceux-ci il demande un équivalent à la charge de quelques-uns des Alliez qu'il ne nomme point. Dans ceux-là, il specifie les *Places* qu'il veut ceder aux Etats Generaux pour *leur former une Barriere*, & dans ceux-ci il se reserve à les specifier par après. Dans ceux-là enfin il promet à tous les Alliez des satisfactions réelles, & dans ceux-ci on ne trouve que des paroles * *vagues, vaines, & sujettes à l'interpretation.* Naturellement on devoit attendre de l'Ennemi, des Propositions plus sûres & meilleures que les precedentes; & au contraire on nous en presentoit qui étoient infiniment plus incertaines, & plus mauvaises. De

* Le Baron de Bothmar, Envoyé Extraordinaire de S.A. Electorale de Hanover, parlant de ces Articles en son Memoire à la Reine du 9. Decembre 1711. s'en explique ainsi. *Les Sentimens de son Altesse Electorale sur la Paix & sur la Négociation sont, Que les Alliez ont besoin non seulement de Déclarations positives, mais encore de sûretez réelles, sur tout ayant affaire à un Ennemi dont les maniéres d'agir sont assez connuës. C'est à quoi les Préliminaires précedens avoient pourvû en obligeant la France à restituer préalablement des Places de sûreté. Ici il n'y a ni sûretez réelles, ni aucune Déclaration claire & précise. Tout se reduit à des generalitez vagues, qui au fonds ne veulent rien dire, & sur lesquelles on pourroit negocier des années.*

De là vous pourrez juger combien ces Pretendus Articles Préliminaires durent sembler étranges à Sa Majesté Imperiale. Le Comte de Gallas son Ministre Plénipotentiaire se hasarda d'en faire quelques representations. Qu'en arriva-t'il ? On lui défendit la Cour, on lui interdit toute Négociation, & on l'obligea ainsi à se retirer du Royaume.

Rien ne pût arrêter votre Cour dans la poursuite de ses résolutions. De sa propre Authorité, & sans attendre le sentiment de l'Empereur, elle convoqua le Congrès General, elle en fixa le lieu & le jour ; & elle interpella tous les Alliez d'y envoyer leurs Ministres.

L'Empereur avoit de grandes Raisons pour n'y pas envoyer les siens. Ce qui paroissoit de la Conduite de votre Cour ne pouvoit pas lui faire bien juger de ce qui n'en paroissoit point ; Mais il avoit une confiance si parfaite dans l'amitié de la Reine ; le souvenir de toutes les grandes choses qu'elle avoit faites pour l'avancement de la Cause commune pendant toute la Guerre étoit si présent à son esprit, & il comptoit tellement sur sa fermeté, sur son équité, & sur l'obligation de ses Alliances, qu'il ne pût croire que les choses fussent comme elles paroissoient. D'ailleurs la Reine s'étoit déclarée en sa Harangue du 7. & 18. Decembre 1711. vieux & nouveau style. *Que les Princes & Etats engagez avec elle en cette Guerre, étant en Droit suivant les Traitez, d'assurer leurs differens Interêts à la Paix, elle feroit tout son possible pour leur procurer une Satisfaction raisonnable, & qu'elle s'uniroit à eux par les Engagemens les plus étroits, pour continuër l'Alliance, afin de rendre la Paix generale sûre & durable.* Elle avoit même dit quatre jours après, en répondant aux Seigneurs sur leur Adresse du 11, & 22. vieux & nouveau style. *Qu'elle seroit fâchée*

qu'il y eût quelqu'un qui pût penser qu'elle ne feroit pas ses derniers efforts pour retirer l'Espagne & les Indes de la Maison de Bourbon. Et lors que dans la Chambre des Communes quelques Personnes bien-intentionnées avoient fait honte à l'un de vos Ministres des *sept Articles Préliminaires*, il avoit protesté que ce n'étoient que de * *Simples Propositions* qui ne contenoient aucun engagement de la part de l'Angleterre, & qui n'engageroient aussi à rien les Hauts Alliez.

Ces considérations porterent l'Empereur à fermer les yeux sur toute l'irregularité qu'il voyoit en cette maniere de traiter. Il n'envioit point à la Reine la Gloire de donner la Paix à l'Europe, & il fut bien-aise de se persuader que vos Ministres † contens de se voir les Directeurs de la Negociation, se feroient un honneur de la conduire à une heureuse Fin. Sur ce fondement il se désista de ses oppositions, il acquiesça à la tenuë du Congrès, & il y envoya ses Plenipotentiaires.

Dans ce même-tems-là, le Prince Eugene de Savoye passa en Angleterre. Sa Majesté Imperiale l'envoyoit à la Reine pour l'assûrer de sa fermeté inébranlable

* Cela même fut expressement déclaré à Utrecht par les Plenipotentiaires de France, & par ceux de la Grande Bretagne, dans le Congrès General qui s'y tint le 3. Fevrier 1712. Et ce fut sur cette Déclaration que le Comte de Sinzendorf, & Mr. de Consbruck, Plenipotentiaires de l'Empereur prirent la Résolution de s'y rendre.

† On ne leur fait pas tort de leur attribuer cette vûë, puis qu'eux-mêmes déclarerent par écrit le 1. Juillet 1712. aux Ministres des Princes Alliez qui avoient des Troupes en Flandres ; *Que la Reine venoit de recevoir des Nouvelles assurées, qui lui faisoient envisager la situation présente des affaires comme reduite à ne s'agir plus des Conditions de Paix ou de Guerre, mais de la seule Question, si Sa Majesté aura le maniment & le secret des Negociations de Paix, ou s'il doit passer à Messieurs les Etats Generaux.*

lable dans la Grande Alliance, & pour concerter avec ſes Miniſtres les moyens de pouſſer la Guerre d'Eſpagne avec une nouvelle vigueur. Vous ſçavez quels offres il fit pour cela; de quelle maniere on les reçût; & quel fut le Fruit que ce Prince retira de ſon Voyage.

Les Plenipotentiaires de Sa Majeſté Imperiale ne trouverent pas plus de Satisfaction à Utrecht, que le Prince Eugene de Savoye en avoit trouvé en Angleterre. D'abord on les ſervit d'une *Explication Specifique des Offres de la France*, qui ne différoit des *ſept Articles Préliminaires*, qu'en ce qu'on y découvroit davantage le deſſein d'abatre, par cette Paix, la Maiſon d'Autriche, pour après cela oprimer ſans opposition la Liberté de l'Europe.

Il faut rendre juſtice à votre Parlement. Ces *Offres de la France* y furent fort mal reçûs. Les deux Chambres en parurent également indignées. Un grand nombre de Seigneurs furent d'avis qu'ils étoient frivoles, ſcandaleux & deshonorables, & que ceux qui conſeilleroient à la Reine de traiter ſur ce pied-là ſeroient Ennemis de Sa Majeſté & de la Nation. Il fut dit pluſieurs autres choſes ſemblables, & la concluſion unanime fut, *Que l'on preſenteroit à Sa Majeſté une Adreſſe pour lui témoigner la juſte indignation que la Chambre avoit conçûë à la vûe deſdites Propoſitions.*

L'Adreſſe fut preſentée le 16. & 27. Fevrier vieux & nouveau ſtyle, & la Reine y répondit par un Remerciement à la Chambre. Cependant c'eſt ſur le pied de ces mêmes Propoſitions que vous venez de conclure la Paix.

La plus convenable Réponſe qu'on auroit pû donner aux Miniſtres de France, ſur leur *Explication Specifique*,

cifique, c'eut été de leur mettre fur la Table, d'un commun accord, les Articles propofez par le Roi leur Maître le 2. Janvier 1710. pour fondement de la Negociation de cette année-là, avec Déclaration qu'on les acceptoit encore pour Fondement de celle-ci, & qu'on ne s'en départiroit point. Mais qu'eut-on gagné à vous en faire la Propofition? Vous aviez pris des mefures toutes differentes.

Vous confentîtes pourtant que l'on conferveroit l'*Union*, par une *Claufe de Soutien* qui feroit inferée dans les Demandes particulieres de chacun des Alliez, & que pour marquer davantage cette Union, elles feroient données dans un même-tems, & par tous enfemble.

Il y a diverfes voyes pour arriver à une même Fin: Celle-ci fut jugée bonne, & elle l'étoit effectivement. *La Claufe de Soutien* dont on étoit convenu, vous obligeoit à maintenir les Demandes de Sa Majefté Imperiale; comme elle obligeoit Sa Majefté Imperiale à maintenir les vôtres. C'étoit une réïteration de vos premiers Engagemens. C'étoit une Déclaration Autentique; par laquelle vous reconnoiffiez qu'il ne vous étoit pas libre de faire votre Paix feparement de vos Alliez en general, ni de Sa Majefté Imperiale en particulier.

On attendit en vain pendant quelque-tems la Réponfe de la France aux *Demandes Specifiques des Aliez*; elle n'en a jamais donné aucune; & même fes Miniftres déclarerent ouvertement le 30. *qu'ils n'en donneroient point; & qu'ils prétendoient traiter avec chacun en particulier.* Le Comte de Sinzendorf eut beau fe roidir en plein Congrès contre cette Déclaration; les autres Plenipotentiaires eurent beau fe joindre à lui, elle a eu fon plein & entier effet. C'eft que ce point-

là étoit essentiel au Plan general de la Negociation.

L'Esperance nous restoit neanmoins encore, &, avec l'esperance; tous les moyens imaginables de regagner sur l'Ennemi, par la force des Armes, la superiorité que la Negociation nous avoit fait perdre. Le Parlement de la Grande-Bretagne avoit accordé des Subsides considérables; la Reine avoit déclaré, * que *le meilleur moyen pour conduire la Negociation à une heureuse fin, étoit de travailler de bonne heure aux préparatifs pour la Campagne, & qu'il falloit y faire une telle diligence que les Ennemis fussent convaincus, que si on ne pouvoit pas obtenir une bonne Paix, on étoit en état de continuer la Guerre avec vigueur.*

L'Empereur, l'Empire, & les Cercles Associez employoient actuellement contre l'Ennemi plus de 180. mille hommes; Messieurs les Etats en payoient plus de 123. mille; & la Reine de la Grande-Bretagne plus de 80. mille. Non compris là-dedans les Troupes que le Roi de Portugal & le Duc de Savoye entretenoient par les Subsides qu'ils tiroient de l'Angleterre & de la Hollande. Nous avions une Flote dans la Mediterranée; nous pouvions mettre en Flandres 130. mille hommes en Campagne; *Arras* & *Cambray* s'offroient également à nos Armes victorieuses, & l'une de ces deux Places conquises nous introduisoit sûrement en France. Le Duc d'Ormond passant à la Haye y avoit protesté que ses Ordres étoient d'agir en tout de concert avec les Alliez. Il avoit réïteré les mêmes assurances au Prince Eugene dans un Conseil de Guerre tenu à *Tournay*. L'Ennemi épouvanté ne se croyoit en sûreté nulle part. Pour garantir ses Places menacées, il y envoyoit ses meilleures Troupes, & s'affoiblissoit par-là de plus en plus. Nous avions à souhait Artillerie, Munitions,

* En sa Harangue du 7. & 18. Decembre 1711. vieux & nouveau style.

nitions, & Vivres. Encore cette seule Campagne, & la Guerre étoit terminée avec gloire; la Paix faite avec sûreté, & la liberté de l'Europe établie sur des fondemens fermes & stables.

Une si belle entrée de Campagne ne soûtenoit pas seulement nos esperances, elle nous promettoit de plus, quelque grand Succès, capable de redresser dans peu le desordre de la Negociation. Tout y étoit disposé, lors que sur le point de marcher à l'Ennemi & de le combattre, selon la resolution qui en avoit été prise, le Duc d'Ormond declara, *qu'il avoit des ordres de la Reine qui ne lui permettoient pas d'agir offensivement contre l'Ennemi, ni en Siege, ni en Bataille.*

A cette étrange Declaration faite par un General Allié, en pleine Campagne, & à la vûë de l'Ennemi, toute l'Europe fremit. On proposa dans les deux Chambres du Parlement de representer à la Reine le *deshonneur qui en rejaillissoit sur la Nation, & de la suplier très-humblement d'envoyer promptement ordre à son General en Flandres de pousser la Guerre avec la derniere vigueur conjointement avec les Alliez*; mais l'authorité du Parti empêcha que ces genereux sentimens ne passassent en resolution.

Voyez combien le Parti se croyoit sûr de son entreprise, & au dessus de tout ce que la Nation & les Alliez pourroient en dire ou en penser. Trois semaines après, sans plus, le Duc d'Ormond se separe entierement avec ses Troupes, & veut contraindre celles des Alliez qui servent à la Solde Angloise de le suivre. Mr. de St. Jean Secretaire d'Etat, informé de leur refus, s'éleve contre les Ministres des Princes à qui elles appartiennent, & leur declare de la part de la Reine, *qu'Elle considere ce Refus comme une Declaration contre Elle-même, & qu'Elle est resoluë de ne plus leur payer ni*

 Solde,

Solde, ni Subsides, ni Arrierages. La Suspension d'Armes est publiée, premierement pour deux mois, puis pour quatre autres, puis jusqu'à la Paix. Enfin la Reine parle Elle-même, & afin qu'on ne puisse ignorer du consentement qu'elle donne à ce qui se fait en son nom, Elle se rend au Parlement, & y fait le 6. & 17. Juin, vieux & nouveau style, cette celebre Harangue qui contient en general le Plan de la Paix qu'Elle avoit resolu de faire, & qu'Elle a depuis executée.

Le profond respect que j'ai pour la Majesté Royale, ne me permet pas de dire tout ce que je pense là-dessus. Une seule observation suffira. Il s'éleva de grands débats dans la Chambre des Seigneurs, après que l'on y eut entendu le Discours de la Reine. La plus saine partie de la Chambre opina pour une Representation respectueuse & forte, mais ils se trouverent surmontez par le nombre, ce qui leur fit prendre le Parti d'en dresser une Protestation, contenant entr'autres choses. *Il y a une difference si petite, & si peu considerable, entre ces Offres de la France, & celles qu'elle fit le 11. Fevrier N. S. à Utrecht, qu'il nous paroît en les comparant ensemble, que tant les unes que les autres sont l'effet d'une Negociation secrette & particuliere avec la France. Et cette Chambre ayant alors unanimement concouru à témoigner à la Reine son plus grand ressentiment contre les Conditions offertes à Sa Majesté & à ses Alliez par les Plenipotentiaires de France, & Sa Majesté ayant favorablement reçû cette Addresse, & ayant recompensé cette marque d'obéissance & de zele, par de sinceres remercimens de sa part; le respect que nous avons pour Sa Majesté, & la justice que nous devons à nôtre Patrie, ne nous permettent pas de retracter nôtre sentiment, ni de donner presentement quelque approbation apparente, à ce qui fut alors reçû par la Chambre avec mépris & avec détestation.*

Il n'y a que vous & les Ennemis qui sçachiez ce qui

s'est

s'eſt paſſé depuis ce tems-là juſqu'à la fin de l'Année dans vos Negociations ſecrettes : mais le Public n'en a que trop vû. Vous avez envoyé des Ambaſſadeurs au Roi de France & au Duc d'Anjou, & ils vous ont envoyé les leurs. Vous avez fait avec eux des Traitez Préliminaires, auxquels vos Alliez n'ont point eu de part. Vous avez aſſiſté, par vos Miniſtres, à des Actes ſolemnels qui ont été les ſuites de ces Traitez. Vous vous étes fait donner des Places de ſûreté, & vous en avez pris Poſſeſſion ſeparément de vos Alliez. Vous avez vû prendre leurs Villes, ſans vous y oppoſer. Vous avez vû battre leurs Troupes, ſans les défendre. Loin de les ſecourir dans ce beſoin preſſant, vous leur avez donné lieu de craindre quelque choſe de plus facheux encore.

Vos *Conditions* étant reglées avec la France, en ſorte qu'il n'y manquoit plus que la formalité d'Utrecht, le Comte de Straffort vint les communiquer à Meſſieurs les Etats, & les porta, contre leurs propres Interêts, à s'y conformer. On ſçût enfin par-là, quelle étoit la Paix à quoi l'on pouvoit s'attendre, car juſqu'alors un Voile épais en avoit couvert le myſtere. Il n'avoit pas été poſſible d'y penetrer.

Une de ces *Conditions* fut que l'on *obligeroit l'Empereur à une Neutralité pour l'Italie*. Et que pour le mettre dans la neceſſité d'y conſentir, on en feroit dépendre le tranſport de l'Imperatrice, celui des Troupes, & les Interêts des Catalans. Cela fut jugé neceſſaire pour donner moyen au Duc de Savoye de s'emparer ſans oppoſition de la *Sicile*, & pour lier les mains à Sa Majeſté Imperiale, tant à cet égard que ſur tout le reſte. Sa tendreſſe pour l'Imperatrice, & ſes ſoins Paternels pour les Peuples de Catalogne étoient connus. On comptoit là-deſſus, & on ne ſe trompoit pas. La Convention s'eſt faite, & l'on a obtenu ce qu'on pretendoit.

doit. Mais avec quelle justice, & avec quelle Bienséance a-t-on pû l'exiger de Sa Majesté Imperiale ?

Le mois dernier, on vit paroître à Utrecht un Memoire dont le Titre étoit. *Offres du Roi de France pour la Paix à faire avec la Maison d'Autriche & l'Empire.* Il auroit été mieux intitulé. *Conditions insuportable que la France prétend imposer à la Maison d'Autriche & à l'Empire, à la faveur de la Paix separée qu'elle est sur le point de faire avec la Grande-Bretagne, & avec une partie des Puissances Alliées.* Ce Memoire donna lieu à une observation. C'est que depuis le commencement de vôtre Negociation avec la France, les differentes ouvertures qui en avoient été données aux Alliez avoient toûjours été pires les unes que les autres. Les *sept Articles Préliminaires* donnez à Londres par Monsieur Menager, étoient sans doute bien mauvais, & furent jugez tels par tout le monde; Mais *l'explication specifique des Offres de la France* donnée à Utrecht le 10. Fevrier 1712. le fut encore davantage. Le *Plan de Paix* communiqué par la Reine dans sa Harangue du 6. & 17. Juin vieux & nouveau style contenoit des circonstances plus aggravantes que l'*Explication Specifique*; celui que le Comte de Straffort apporta en Hollande au mois de Decembre, en contenoit d'autres plus facheuses que la *Harangue*. Il en fut de même des prétenduës *Offres* publiées au mois de Mars 1713. On y prétendoit tout ce que le Comte de Straffort avoit communiqué à la Haye pour Conditions *sine quibus non*, & l'on y demandoit, par-dessus cela, pour les Electeurs de Cologne & de Baviere *une entiere Restitution de tous leurs Revenus, Meubles, Pierreries, Artillerie, Munitions, & Biens.* Item *la même Restitution pour leurs Officiers & Domestiques proscripts.* Item un *Dédommagement* pour l'Electeur de Baviere *des prétendus Excez commis dans ses Etats, à l'Infraction & contre le Traité de Landau, ou d'Ilberstein.* Vous me deman-

dez

dez Monsieur, en quoi consiste cette Infraction ? C'est une question qui m'a été faite par bien d'autres, & à laquelle je croi qu'il n'y a que les Ministres du Roi Très-Chrétien & de l'Electeur de Baviere qui puissent vous répondre. Il me souvient bien que le *Traité de Landau* fut enfreint du côté des Bavarois immediatement après qu'il fut conclu, & qu'il falut les contraindre à l'execution ; mais je n'ai jamais ouï dire que l'on imputât rien de semblable aux Imperiaux. En un mot je ne sçai ce que cela veut dire, & je puis vous assurer de plus, que les propres Ministres de Sa Majesté Imperiale au Congrès d'Utrecht ne le sçavent pas. Aussi n'a-t-on pas pris la peine de le leur expliquer.

Cette circonstance vous surprendra sans doute, & non sans raison. Mais que direz-vous quand vous sçaurez que la Negociation d'Utrecht, qui de sa nature devoit être publique & commune, s'est passée toute entiere sous la cheminée, & dans le secret du Cabinet ? Chacun y a fait ses affaires en particulier, & vos Ministres y ont fait celles de tous les autres. Il y avoit bien un lieu destiné pour les *Conferences generales*, mais cela même a été cause qu'on ne s'en est point servi. On ne vouloit que des *Conferences particulieres*, & le Cabinet de l'Evêque de Bristol, ou celui du Comte de Straffort, étoient plus propres à cela qu'une Maison de Ville. Le lieu du Congrès a été negligé à tel point qu'on ne s'est pas soucié d'y signer la Paix. Les Anglois & les Savoyards signerent chez l'Evêque de Bristol ; les Portugais, les Prussiens, & les Hollandois, chez le Comte de Straffort.

Ces Traitez furent signez le 11. d'Avril, nous avons le 30. & jusqu'ici on n'en a pas publié un seul. Tout ce qu'on en sçait est, que l'Empereur & l'Empire y sont totalement abandonnez ; que l'on n'y a rien stipulé à leur avantage, & que c'est pré-

 sente-

sentement à eux à se tirer d'affaire comme ils pourront.

Il est vrai que trois jours après les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats vinrent offrir leurs bons Offices à ceux de l'Empereur ; & que vos Ministres leur apporterent de la part de ceux de France, un troisieme Memoire, intitulé, *Conditions offertes & demandées par le Roi Très-Chrétien, pour la Paix à faire avec la Maison d'Autriche & l'Empire.* Ils offrirent de plus à Sa Majesté Imperiale le favorable Arbitrage de la Reine leur Maîtresse, pour régler & liquider définitivement les Pretentions réservées & non expliquées par les Electeurs de Cologne & de Baviere.

Voilà dequoi il s'agit présentement. Ce Memoire plus étendu, mais peu différent en substance, de celui qui fut publié au mois de Mars, se reduit tout entier à ces quatre principaux Chefs.

1. *Que la Cause commune soit abandonnée. Que les Traitez qui unissent les Alliez, & qui les obligent les uns envers les autres soient rompus. Et que la Liberté de l'Europe soit anéantie.*

2. *Que la Monarchie d'Espagne soit donnée en Proye aux Amis & aux Ennemis. Que chacun en emporte une Piece, & qu'il n'en soit laissé qu'une très-petite portion à l'Auguste Maison d'Autriche.*

3. *Que les Constitutions de l'Empire soient méprisées, Que les Jugemens rendus au Tribunal de l'Empereur soient reformez & changez au gré des Etrangers, & que l'Empereur & l'Empire fassent satisfaction à ceux qui les ont encourus.*

4. *Que l'Empire, que les Cercles Associez & Alliez, que*

que les Etats du Rhyn soient délaissez. Qu'il ne leur soit fait aucune Restitution. Que la France soit couverte de son côté par les Provinces & par les Places fortes qu'elle a conquises & subjuguées, mais que l'Empire demeure découvert & sans défense.

Ce Sommaire vous fait de la peine, j'en suis sûr, & tout racourci qu'il est, il vous a paru long. C'est qu'il ne contient pas un mot qui ne soit exactement vrai, & que ces sortes de véritez sont facheuses. Donnez à vôtre Paix toutes les tournures qu'il vous plaira; elle ne conviendra jamais avec vos obligations. Vous manquez à vos Alliances; cela est certain. Vous faites une Paix separée; cela est encore certain. En faut-il davantage pour prouver que l'*Union est rompuë*, que la *Cause commune est abandonnée*, & que la *Liberté de l'Europe est anéantie*?

N'est-il pas de fait que, par votre Paix, & par le Memoire des Plenipotentiaires de France on donne,

Au *Duc d'Anjou*, l'Espagne & les Indes?

Au *Duc de Savoye* la Sicile & une partie du Milanois.

A l'*Electeur de Baviere*, la Sardaigne, & provisionellement le Duché de Luxembourg, le Comté de Namur & Charleroi.

A la *Reine de la Grande-Bretagne*, Gibraltar, Port Mahon, & l'Isle de Minorque.

Au *Roi de Prusse*, la Ville de Gueldres avec son Territoire, & les Baillages de Kessel & de Kriekenberg.

Aux *Etats Generaux*, le Droit de Garnison & de Fortification dans les meilleures Places du Pays-bas.

Au *Duc de St. Pierre*, une entiére Satisfaction pour la Sabionette, & pour tous ses autres Biens confisquez & retenus.

Et à la *Princesse des Ursins*, une Terre de trente mille écus de rente, en titre de Principauté.

Il est donc vrai de dire que la Monarchie d'Espagne est donnée en proye aux *Amis*, & aux *Ennemis*, & que l'on n'en laisse à la Maison d'Autriche qu'une très-petite Portion,

Le Roi Très-Chrétien a conquis, acquis, ou usurpé sur l'Empire, les trois Evêchez de Mets, Toul & Verdun, le Land-Graviat d'Alsace, la Prefecture Provinciale des dix Villes, les dix Villes même, la Comté de Bourgogne, & la Ville de Strasbourg avec son Evêché. Il detient sur le Duc de Lorraine beaucoup de Villes & de Terres, contre la Paix de Ryswick; il s'est fortifié dans ces Pays-là d'une maniere impenetrable, & il veut garder toutes ses Fortifications au delà du Rhyn. Il veut au contraire qu'à l'exception du Fort de Khell, toutes celles qui, étant situées en deça de ce Fleuve, pourroient servir en quelque maniere à la défense de l'Empire, soient démolies & rasées. Par où Sa Majesté Très-Chrétienne prétend que le chemin de l'Empire lui soit toûjours ouvert; qu'Elle puisse y entrer quand il lui plaira, & que les Cercles Associez & les Princes & Etats du Rhyn nuds & desarmez ne puissent jamais lui resister. Tel est l'Etat où l'on veut reduire l'Empire, & où vous le laissez par la Paix que vous venez de faire. Les Etats Generaux ont prétendu une Barriere dans le Pays d'autrui; & l'on a trouvé que cela étoit raisonnable. L'Empire en demande une dans son propre Pays; & on juge qu'il n'en doit point avoir.

Touchant le mépris qu'on fait des Constitutions & des Jugemens de l'Empire; les Prétentions qu'on forme pour le rétablissement des Electeurs de Cologne & de Baviere, & pour leur indemnité; comme aussi à l'égard des Fiefs, ou Arriere-Fiefs d'Italie, font assez voir que ce que j'en ai dit est vrai. C'est vouloir imposer à tout l'Empire des Loix, que la plus petite Republique trouveroit insupportables,

En voilà assez pour répondre cathegoriquement, precisement & clairement, à ce que vous m'avez demandé touchant les *Raisons qui ont empêché Sa Majesté Imperiale de concourir à votre Paix.* J'aurois dû peut-être m'y étendre d'avantage, car elles sont graves & en grand nombre. Il s'est passé une infinité de choses dans la Negociation, ici & ailleurs, qui meriteroient bien d'être rapportées, mais je les supprime pour ne pas vous offenser.

Je m'en tiens donc aux justes Griefs de Sa Majesté Imperiale; aux Griefs publics & connus de toute la Terre; & je les renferme en cinq Articles.

1. On a fait avec Sa Majesté Imperiale *une étroite Alliance & Confederation pour éloigner le grand & commun Danger* : Et on l'abandonne seule au milieu de cette Alliance.

2. On a promis de *procurer ce qui lui sera avantageux, & d'éloigner ce qui lui sera nuisible & dommageable*, & tout au contraire, on procure ce qui lui est dommageable, & on éloigne ce qui lui est avantageux.

3. On lui a promis de *faire entr'autres choses les plus grands efforts pour reconquerir* tels & tels Pays; & loin d'executer pleinement cette Promesse, on prétend la forcer à rendre ceux qui ont déja été reconquis, & dont Elle est en pleine possession, tant au nom de l'Empire qu'au sien; sçavoir, la *Catalogne*, *Gibraltar*, *Mayorque*, *Minorque*, *Yvica*, *Mantoüe*, *la Mirandole*, *Commachio*, *le Duché de Baviere*, *l'Electorat de Cologne*, & la *Principauté de Liege*.

4. On a promis à Sa Majesté Imperiale de *ne point faire la Paix que de concert avec elle*; & on fait celle-ci separement, à son préjudice, & de concert avec l'Ennemi.

5. On a promis enfin de lui *procurer une Satisfaction juste & raisonnable touchant ses prétentions à la Succession d'Espagne*; Et loin de lui procurer cette Satisfaction, on partage à ses yeux toute la Monarchie, on la démembre, on la déchire, & on en distribuë les Piéces à des Princes qui n'y ont aucun Droit, & dont il n'y en a qu'un seul qui ait prétendu d'en avoir.

Ne vous retranchez point sur le sens indeterminé de ces mots, *Satisfaction juste & raisonnable.* Je vous les montrerai definis & expliquez, dans l'Article separé du Traité de l'an 1689.; Dans les Adresses de votre Parlement du 12. & 23. Novembre 1701. vieux & nouveau style; 7. & 18. du même mois, & 16. & 27. Decembre 1706. vieux & nouveau style; Dans les Harangues de la Reine du 20. & 31. Decembre 1703. vieux & nouveau style, 7. & 18. Novembre 1705., 14. & 25. Decembre 1706. vieux & nouveau style, 25. Decembre 1707. vieux & 3. Janvier 1708. nouveau style, 30. Decembre vieux & 10. Janvier nouveau style des mêmes années, & 19. & 30. Novembre 1708. vieux & nouveau style; Dans les Traitez d'Alliance avec le Roi de Portugal & avec le Duc de Savoye des années 1703, & 1704. Dans les Articles Préliminaires de l'an 1709. signez par les Plenipotentiaires des trois Puissances, & ratifiez par la Reine; Dans les Articles Préliminaires dictez par le Roi Très-Chrétien lui-même le 2. Janvier 1710., & envoyez par ses ordres pour servir de fondement aux Negociations de Geertruydenberg. Et enfin dans * la Declaration expresse

*. Après que les *Demandes Specifiques* eurent été délivrées aux François, les Plenipotentiaires de la Grande-Bretagne, & ceux des Etats Generaux, déclarerent en propres termes, aux Plenipotentiaires de l'Empereur, que par la *Satisfaction juste & raisonnable* reservée, dans leur *Clause de soûtien*, à chacun des Alliez, ils avoient entendu, & entendoient, à l'égard de Sa Majesté Imperiale, la *Restitution de l'Espagne & des Indes.*

presse que vos Plenipotentiaires en firent à Utrecht le 5. Mars 1712., conjointement avec ceux des Etats Generaux.

Non, il n'y a point ici d'équivoque. La Succession d'Espagne est de soi indivisible. Celui qui a Droit sur une Partie a Droit sur le tout. La seule *Satisfaction juste* qu'on peut procurer à l'Empereur c'est la restitution entiere de la Monarchie; & c'est aussi la ‡ seule *Satisfaction raisonnable* qu'on a pû lui offrir après toutes les Victoires, toutes les Conquêtes, & tous les Triomphes dont il a plû à Dieu de benir les Armes communes pendant le cours de cette Guerre. La Justice le veut, la Raison le veut, & l'interêt commun l'exige. Sans cela point d'Equilibre, point de Sûreté, point de Liberté.

Permettez-moi de vous dire qu'en tout ceci ce n'est point la Conduite du Roi Très-Chrétien qui me frappe ni qui m'étonne, c'est la vôtre. Du moment que ce Prince ne s'est point crû lié par les Renonciations solemnelles de sa Mere, & de son Epouse; par les Loix fondamentales d'Espagne; par le Traité des Pyrennées, ratifié, publié, & enregistré dans toutes les formes ordinaires; ni par ses propres Sermens Corporellement prêtez sur le Canon de la Messe. Du moment qu'il s'est crû en droit d'envahir toute la Monarchie d'Espagne pour son Petit-Fils, & de l'y maintenir par la force des Armes, il ne faut pas être surpris de ce qu'il

‡ On ne prétend pas dire par là, que l'Empereur n'auroit point fait sa Paix à Utrecht sans la Restitution entiere de la Monarchie d'Espagne. Sa Majesté Imperiale sçait qu'une des premieres Maximes de l'Art de Regner c'est de s'accommoder au tems; On veut dire simplement qu'eu égard à la Justice de ses Droits, & aux grands avantages remportez sur l'Ennemi commun dans la présente Guerre, on ne pouvoit pas lui offrir, & Elle ne pouvoit pas accepter, une moindre Satisfaction.

qu'il fait. Il agit conſequemment, il ſuit ſon Syſtême ; il va tout droit à la Monarchie Univerſelle. Mais vous Anglois, vous Alliez, qui avez ſi ſouvent reconnu la neceſſité * d'*abaiſſer le pouvoir exhorbitant de la France* ; & de donner des bornes à cette Puiſſance redoutable qui n'en veut point ſouffrir. Vous qui avez ſi ſouvent & ſi ſolemnellement reconnu la juſtice des Droits de Sa Majeſté Imperiale, ſur toute la Monarchie d'Eſpagne. Vous enfin qui vous étes Alliez & Liguez pour la reconquerir, & pour la lui rendre ; comment eſt-il poſſible que, ſur le point de parvenir à ce But ſi longtems deſiré, vous changiez tout à coup de Conſeils, de Sentimens, & de Deſſeins ; que vous arrêtiez le cours glorieux & rapide de nos communes Victoires ? & que paſſant ainſi du blanc au noir, vous preniez & exécutiez à la face de toute la Terre la funeſte Reſolution de défaire tout ce que vous avez fait ? D'abandonner votre fidelle & principal Allié ? de vous jetter ſur ſon héritage, & de le partager entre vous & l'Ennemi, ni plus ni moins que ſi c'étoit quelque butin gagné dans une Guerre commune & legitime ? O ! Anglois, O ! Alliez, que dira la Poſterité de vous ? Sur quel fondement pouvez-vous faire ce que vous faites ? Que deviendra le Monde, & que deviendrez-vous vous-mêmes, ſi cette Conduite paſſe en maxime, & ſi les autres Puiſſances ne ſe croyent plus obligez d'obſerver leurs Alliances ?

Vous avez pû briſer les Fers de l'Europe, aſſurer la Liberté de votre Commerce, & faire fleurir tout à la fois la *Paix* & la *Juſtice*. Vous avez pû faire reſtituer à votre Allié l'heritage qui lui avoit été injuſtement ravi. Vous ne l'avez pas voulu, & vous avez même pris un Parti tout contraire. Le tems nous fera voir quel fruit vous en recueillerez. Je ne veux point me rendre le

* Ce ſont les Termes dont le Parlement d'Angleterre s'eſt ſervi le plus ſouvent pendant toute la Guerre.

le Prophete de vos malheurs. Mais comptez que Sa Majesté Imperiale attendra plûtôt toute extrêmité que de souscrire à la Paix injuste, deshonorable, & pernicieuse que vous avez prétendu imposer à Elle, & à tout l'Empire. Je suis Monsieur &c.

A Utrecht le 30. *Avril* 1713.

P. S.

Enfin voilà le grand Ouvrage de votre Paix consommé. Elle est ratifiée, & il ne reste plus qu'à en échanger les Ratifications, ce qui sera bien-tôt fait. La diligence de votre Cour ne me surprend point. En toute affaire, bien resolüe, & où l'on craint quelque empêchement, on ne sçauroit trop se hâter. Ce qui m'étonne c'est que la Reine au lieu de communiquer à son Parlement les Conditions de la Paix, comme elle l'avoit promis, se soit contentée de lui déclarer qu'elle est faite. Ne diroit-on pas qu'Elle craignoit d'exciter dans les deux Chambres quelque grande Commotion? Et de s'atirer quelque Remontrance peu agréable? Nous avons vû un tems, vous & moi, auquel cela seroit infalliblement arrivé. Les deux Chambres ont appris, sous le présent Ministere, à mieux respecter l'Authorité Royale. Leur soumission va jusqu'à féliciter & remercier la Reine d'une chose qu'ils ne connoissent pas. Ce sont vos affaires, & je ne prétends point m'en mêler. Permettez-moi cependant de vous dire que je n'entends pas ces mots de *Paix generale* qui se trouvent dans la Harangue de la Reine, & dans l'Adresse des Seigneurs; à moins qu'on ne veuille dire qu'une *Paix generale*, & une

Paix

Paix separée * soient la même chose. C'est encore un Enigme pour moi, que ces paroles de l'Adresse de la Chambre des Communes; *Nous felicitons avec la derniere satisfaction Vostre Majesté de l'heureuse conclusion de ce Traité; car..... nous ne sçaurions douter qu'Elle n'ait obtenu toute Satisfaction raisonnable pour ses Alliez, & qu'elle n'ait affermi l'interêt de ses propres Royaumes; d'une maniere, non seulement, à nous assurer pour l'avenir, mais aussi, à nous rendre un Peuple heureux & florissant.* Quoi donc! abandonner un Allié au milieu de la Guerre, partager & distribuer son héritage, & se revêtir soi-même de ses dépouilles, est-celui procurer une *Satisfaction raisonnable?* Augmenter les forces d'un Ennemi déja trop puissant, & le mettre en état d'oprimer à son plaisir la Liberté de toute l'Europe, est-ce *affermir l'Interêt de ses propres Royaumes*, les *assurer pour l'avenir*, & *rendre ses Peuples heureux & florissans?* Je vous avoue, Monsieur, que je ne comprends pas cette maniere de raisonner.

* Je trouve à ce moment dans les Nouvelles publiques, que la Question a été décidée par une Vote de la Chambre des Seigneurs. On y a conclu & résolu, à la pluralité des voix que la *Paix est generale*, encore que l'Empereur & l'Empire y soient abandonnez.

Liste des Pieces nouvelles qui se trouvent à vendre à Bruxelles, chez les T'SERSTEVENS, Libraires.

Traité de la grande Alliance, Concluë entre les Hauts-Alliez Sa Majesté Imperiale, &c. Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, &c. & les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies; contenant ce qui oblige tous les Princes & Potentats pour entrer dans la Grande Alliance.

Articles Préliminaires de la part de la France, pour parvenir à une Paix generale.

Offres de la France pour la Paix Generale, pour contenter tous les Interessez dans la Guerre presente.

Lettre écrite d'Amsterdam à la Haye, sur les offres de la France, pour la Paix Generale.

Nouvelles Propositions, faites par Sa Majesté Imperiale, & les Hauts Alliés, contre celles que la France a proposé dans le Congrès de Paix.

Traité de Garantie, pour la Succession de la Couronne de la Grande-Bretagne, & pour la Barriere de Leurs Hautes Puissances.

Discours sur la Barriere des Hollandois, par lequel on fait voir que c'est aussi celle des Anglois, leur interêt étant en cela inseparable. Avec des Reflexions sur l'insolent procedé de l'Auteur de la Conduite & de ses Confreres à l'égard de l'Empereur & des Etats Generaux, &c. Traduit de l'Anglois.

Extrait du Traité de Paix, entre Sa Majesté très-Chrétienne, & LL. HH. PP. les Etats Generaux des Provinces-Unies, signé le 11. d'Avril 1713. qui contient 39. Articles, & trois separez.

Conditions offertes, & demandées par le Roi très-Chrétien, pour la Paix à faire avec la Maison d'Autriche, & l'Empire.

Observations sur l'Etat de la Nation Britannique, au commencement de l'Année 1713. par un Pair du Royaume. Traduit de l'Anglois, avec des remarques.

Adresse ou Plainte respectueuse de toutes les Provinces du

Pays-

Pays-bas Catholique sous le Nom de la Belgique à la Reine de la Grande Bretagne.

Histoire Burlesque de la presente Guerre, traduit de l'Anglois, avec la Clef ou explication qu'on donne communement en Angleterre des Personnages qui y sont introduits:

Dom Fierabras, *Le Roi d'Espagne.*

Le Curé & le Procureur accusez d'avoir forgé le Testament sont, Le Cardinal Porto Carrero, *& le* Maréchal d'Harcourt.

Philippe Baboüin, *Le Roi Philippe d'Espagne.*

Le Hobereau, *L'Archiduc, depuis Roi d'Espagne, & à present Empereur.*

La Famille des Baboüins, *La Maison de Bourbon.*

Jean Pastoureau, *L'Angleterre.*

Nicolas Des Marais, *La Hollande.*

Loüis Baboüin, *dont on décrit ici les tours & l'adresse, & sa coûtume de quereller ses Voisins, Le Roi de France.*

La Chalandise de Philippe Baboüin, *Le Commerce d'Espagne & des Indes.*

Le Procès, c'est la Guerre; par Gens de Loi on entend toûjours Gens de Guerre, & par les termes de chicane, ceux de la Guerre.

Madame Pastourelle, *Le Parlement d'Angleterre qui poussa vigoureusement la Guerre, & donna des Loüanges & des Récompenses au General qui secondoit si bien ses intentions.*

Le Ramoneur de Cheminées, *Le Duc de Savoye.*

Le Crieur d'Oranges aigres-douces, *Le Roi de Portugal.*

Hocus Pocus Procureur, *Le Duc de Marlboroug General.*

Le Curé de la Paroisse, Le Docteur Sacheverel, à l'occasion de qui la Reine devint mécontente du Parlement, & le cassa.

Il Signor Cavallo *Charlatan, Le Duc de Sommerset, pour lors grand Ecuyer, dont l'Epouse est toûjours bien auprès de la Reine.*

La Demoiselle de Campagne, ou seconde Femme de Jean Pastoureau, *Le nouveau Parlement.*

Roger Hardi, *Monsieur Harley, à present Comte d'Oxford, & Grand Tresorier.*

Le Docteur Fauste, *Milord Nottingam.*